

DÉSIGNATION

Le Réseau Périnatal Réunion est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 115D, allée de Montagnac - 97427 l'Étang-Salé Les Hauts.

Le Réseau Périnatal Réunion met en place et dispense des formations en présentiel ou à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et distanciel).

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation organisées par Le Réseau Périnatal Réunion.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, ou d'une convention, implique l'acceptation entière et sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

INSCRIPTION

- **Pour les établissements :**

La demande d'inscription se fait par mail à l'adresse contact@repere.re ou secrtaire@repere.re

- **Pour une inscription individuelle :**

La demande d'inscription nécessite, au choix du Client, une inscription complète en ligne sur le site du Réseau Périnatal Réunion ou l'envoi d'un mail à l'adresse contact@repere.re.

Après réception du formulaire d'inscription et vérification du statut d'adhérent à jour et/ou de la bonne réception du règlement, une confirmation d'inscription est adressée au Client ou au Stagiaire par mail.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques et en fonction de la capacité d'accueil du lieu de la formation. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Les inscriptions pour une session donnée, cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum de participants est atteint. Le Réseau Périnatal Réunion peut alors proposer au stagiaire de participer à une prochaine session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Réseau Périnatal Réunion se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard 7 jours avant la date prévue et ce sans indemnités.

OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

- **Pour les établissements :**

Une convention de formation et un devis sont adressés au Client en même temps que le programme de la formation. Le Client s'engage à retourner au Réseau Périnatal Réunion, avant le démarrage de la formation, un exemplaire de la convention et du devis, signé et revêtu du cachet de l'établissement.

À l'issue de toute action de formation, une facture et une attestation de formation seront adressées au financeur et/ou au Client.

- **Pour une inscription individuelle :**

À l'issue de toute action de formation, une attestation de formation sera adressée au Client.

DROIT DE RÉTRACTATION – ANNULATION – REPORT DU FAIT DU CLIENT

- **Pour les établissements :**

Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la confirmation d'inscription, jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@repere.re.

En cas d'absence du stagiaire, ou d'abandon de celui-ci avant le terme de la formation, le montant intégral des frais de formation demeure exigible. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifié et reconnu, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à la présente convention.

- **Pour une inscription individuelle :**

Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la confirmation d'inscription, jour et l'heure prévus.

Conformément à l'article L 6353-5 du Code du Travail, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe le Réseau Périnatal Réunion par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le stagiaire sera remboursé dans la totalité du règlement déjà effectué.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU RÉSEAU PÉRINATAL RÉUNION

Le Réseau Périnatal Réunion se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas, le Client ou le Stagiaire est informé par écrit ou par tout moyen convenable, et peut demander, soit le remboursement de l'intégralité du règlement déjà effectué, soit le report des frais de formation déjà versés, sur une autre formation.

CAS DE FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Réseau Périnatal Réunion est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

Il ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend pour tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Réseau Périnatal Réunion, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Réseau Périnatal Réunion. Ces derniers seront informés par mail.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC et ne sont pas assujettis à la TVA ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du participant sauf cas particuliers (les modalités en sont alors expressément précisées sur le programme de la formation ou la convention de formation).

- **Pour les établissements :**

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

- **Pour une inscription individuelle :**

Le paiement est à effectuer au préalable de l'exécution de la prestation, par virement bancaire ou par chèque.

Règlement par l'ANDPC

En cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au Client de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique : aucune convention n'est alors émise. En cas de prise en charge partielle par l'ANDPC (notamment si le solde ne couvre pas la totalité du coût de la formation), la différence sera directement facturée au Client.

DÉFAUT DE PAIEMENT

- **Pour les établissements :**

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première relance amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, une seconde relance est émise. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par le Réseau Périnatal Réunion qui procédera au recouvrement contentieux, sans paiement dans un délai de 15 jours. Ces poursuites pourront entraîner des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

- **Pour une inscription individuelle :**

Toute inscription à une formation payante devra faire l'objet d'un paiement au préalable de la formation. En cas de défaut de paiement le jour de la formation, le Client ne pourra pas participer. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription auprès du Réseau Périnatal Réunion.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), utilisés par le Réseau Périnatal Réunion, pour assurer les formations ou remis aux stagiaires sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. A ce titre, le client et le stagiaire s'engagent à ne pas utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans autorisation expresse préalable du Réseau Périnatal Réunion. En particulier, en vue de l'organisation ou de l'animation d'autres formations.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client ou le Stagiaire au Réseau Périnatal Réunion sont utiles pour le traitement des inscriptions. Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) applicable au 25 mai 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, et de limitation des données personnelles le concernant, ayant été collectées par l'intermédiaire du Réseau Périnatal Réunion.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser une demande écrite par mail à l'attention du DPO (data protection officer) du Réseau Périnatal Réunion, à dpo@repere.re. Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation et toutes informations futures, sont uniquement utilisées par le Réseau Périnatal Réunion dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. Le Réseau Périnatal Réunion conservera ces données dans un délai de 5 ans après la fin de la formation.

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles du Réseau Périnatal Réunion.

Le Réseau Périnatal Réunion se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

CONTENTIEUX

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Réseau Périnatal Réunion, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut de résolution amiable, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Saint Pierre.